



Convention cadre de partenariat entre CCI France et la Confédération nationale des Buralistes



[Le tweet](#)



[La convention](#)

Les Présidents Pierre GOGUET et Philippe COY ont signé le 12 février 2019, une convention-cadre de partenariat entre CCI France et la Confédération nationale des Buralistes, devant les représentants des 114 chambres syndicales départementales de cette profession.

Les représentants des Buralistes ont salué, lors de leur Assemblée générale, « le travail de qualité » fourni par le réseau des CCI dans le cadre de la période d'expérimentation des audits et particulièrement les études de zone de chalandise. La Confédération a en effet eu accès aux différents rapports d'audits réalisés par les CCI et par des cabinets de consultants (les CCI n'ayant aucune exclusivité).

Lors de son discours, le Président COY a également rappelé que ses adhérents ont pu compter sur la « connaissance fine des tissus économiques locaux des CCI » pour les accompagner, ainsi que sur la « réactivité et l'expertise de qualité, à la fois de CCI France et des CCI » pour répondre à leurs demandes urgentes.

C'est sur la base d'une relation de confiance mutuelle, que les réseaux CCI et Buralistes vont poursuivre leur collaboration.



Une rencontre nationale des collaborateurs de CCI aura lieu très prochainement afin d'échanger sur les besoins d'accompagnement de cette profession par notre réseau.

Premier anniversaire de la Team France Export



[Interview croisée](#)



Le 6 février dernier, au salon des Entrepreneurs, puis à l'Espace Champerret pour la Plénière « Ambition Team France Export » réunissant pour la première fois l'ensemble des équipes CCI et Business France constituant la TFE dans les régions, Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Christophe LECOURTIER, Directeur général de Business France, et Pierre GOGUET, Président de CCI France, ont fait un point d'étape sur la refonte du dispositif public pour l'accompagnement à l'export des entreprises françaises. Une convention a également été signée avec les Conseillers du Commerce extérieur.

[Le communiqué commun](#)

[La convention](#)

[Le dossier de presse](#)

[La plaquette](#)



ACTUALITE DU RESEAU DES CCI



Action Logement et CCI France s'engagent en faveur de la revitalisation des centres des villes moyennes – 19 février



Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement Groupe, Jean-Baptiste Dolci, Vice-président, Joël Chéritel, Président d'Action Logement Services, Alain Kauffmann, Vice-président, et Pierre Goguet, Président de CCI France, ont signé le 19 février 2019 à CCI France un accord-cadre en faveur de la revitalisation des centres-villes.

Le groupe Action Logement et CCI France sont des partenaires de longue date, fortement impliqués dans le développement des entreprises et des territoires. Par la signature de cette convention, les deux partenaires s'engagent à accroître leur coopération en faveur du développement économique, de la revitalisation des centres des villes moyennes, de la lutte contre la fracture territoriale, et à développer ensemble des solutions adaptées aux enjeux et aux spécificités locales.

Cet accord s'inscrit dans le cadre de la convention quinquennale signée le 16 janvier 2018 entre l'Etat et Action Logement qui a souligné l'inégalité entre les territoires, qualifiée de « fracture territoriale » et caractérisée par le dépeuplement et la paupérisation des zones périphériques et rurales.

- [Article](#) des Echos du 19 février – Action logement et CCI réunis
- [Le communiqué de presse](#) commun

Mobilisation des CCI pour le Grand Débat National

Pour rappel deux modalités de participation vous sont proposées :

L'organisation d'ateliers – débats dans votre CCI

Plus de 70 débats physiques déjà programmés



[Le kit méthodologique pour l'organisation et l'animation de ces débats](#)

La mise en place d'une consultation en ligne.

[La plateforme de consultation nationale](#)

Plus de 800 contributions d'entrepreneurs à ce jour



[Le kit méthodologique pour intégrer sur vos sites le questionnaire](#)

Accéder à la Cartographie du Grand Débat National organisé par les CCI



[Courrier de remerciements](#) d'Emmanuel Macron adressé à Pierre GOGUET le 19 février, pour l'implication des CCI et reconnaissance de leur rôle pour le Grand Débat National.

CCI de France lu dans les médias

- Interview de Pierre Goguet sur Radio Classique relative aux mesures de soutien aux commerçants victime du mouvement des Gilets jaunes : le 12 février dans [l'émission « Economie soir »](#) et le 13 février [dans le journal de 7h00](#)
- [Interview](#) de Pierre Goguet publiée le 19 février sur La Tribune.fr : "Gilets jaunes : Les impacts économiques négatifs ne se sont pas estompés" (CCI France)
- Articles parus le 31 janvier dans la lettre confidentielle le MoCi :
 - [Accompagnement / Afrique](#) – CCI France met ses réseaux francophones au service de la Team France,
 - [Accompagnement / Export](#) : pour P. Goguet, les OSCI doivent cultiver leur expertise métier.

La grande consultation des entrepreneurs – 36ème vague (janvier) et bilan de l'année 2018



Le lancement du grand débat national ne suffit pas à redonner de l'optimisme à des chefs d'entreprise en attente d'un climat plus apaisé après une longue période de contestations. [Les résultats](#)

[Le bilan](#) de l'année 2018



ACTUALITE GOUVERNEMENTALE

Territoires d'Industrie : lancement de la phase pilote et rencontre nationale des 5-6 mars à Lyon à l'occasion du Salon Global Industrie



[Les CCI au service de votre territoire d'industrie](#)



[Le guide méthodologique des Territoires d'Industrie](#)

Le programme « Territoires d'Industrie » lancé par le Premier Ministre le 22 novembre 2018 entre désormais dans sa phase pilote. Une première réunion avec les Territoires d'industrie pilotes a eu lieu au CGET le 30 janvier dernier. Un guide méthodologique a également été publié début février, avec un modèle de contrat en annexe (dans lequel les réseaux consulaires sont identifiés parmi les signataires possibles). Durant la phase pilote qui s'étend de février à mars, 10 à 30 contrats pilotes sont en cours de préparation pour être signés pendant la Semaine de l'Industrie 2019 (18-24 mars 2019). Une réunion de l'ensemble des 124 Territoires d'industrie aura lieu le 6 mars à Lyon lors du Salon Global Industrie, le lendemain de la plénière du Conseil national de l'Industrie (CNI). Cette journée ouvrira des cycles de rencontres qui devront se tenir idéalement dans les régions. La phase de démultiplication aura lieu de mi-mars à juin 2019. L'ensemble des 124 Territoires d'Industrie devrait alors avoir contractualisé en profitant des enseignements de la phase pilote.

CCI France a rencontré le délégué aux Territoires d'Industrie, Olivier Lluansi. Celui-ci a surtout insisté sur la dynamique régionale et locale du programme. Il encourage les CCI à rencontrer leur Conseil régional pour

demander à être associées aux comités de pilotage régionaux. Les CCIR sont également invitées à se rapprocher des directeurs régionaux de Bpifrance si elles souhaitent être associées aux différentes étapes du French Fab Tour.

[Le modèle-type de convention Territoires d'Industrie](#)

[Le compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2019](#)



[Les prochaines étapes du French Fab Tour](#)



ACTUALITE PARLEMENTAIRE

Du 25 février au 3 mars
Suspension des travaux parlementaires en séance plénière

Principaux textes et sujets programmés à l'ordre du jour du Parlement pour les prochaines semaines

		
Semaine du 5 mars	<ul style="list-style-type: none"> Examen en Commission spéciale du projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises Débat préalable au Conseil européen 	
Semaine du 12 mars	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle lecture du projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises Proposition de loi sur l'Agence de cohésion des territoires 	<ul style="list-style-type: none"> Débat sur le thème : "Le bilan des dispositifs de soutien aux territoires ruraux les plus fragiles"
Semaine du 19 mars	<ul style="list-style-type: none"> Projet de loi d'organisation et de transformation du système de santé 	<ul style="list-style-type: none"> Projet de loi, modifié par lettre rectificative, d'orientation des mobilités

Point d'étape du Projet de loi PACTE

Travaux en Séance publique du 30 janvier au Sénat :

Le Sénat a adopté en séance publique les articles relatifs à la réforme des chambres de commerce et d'industrie, avec la confirmation d'évolutions introduites par la haute assemblée :

- Confirmation de la possibilité pour les CCI employeurs de basculer vers le régime général de l'assurance-chômage moyennant une sur-cotisation temporaire qui sera fixée par décret (article 13 sexies A) ;
- Confirmation de la possibilité de transférer du personnel en cas de transfert d'activités (article 13) ;
- Confirmation de la correction de la loi de finances initiale pour 2019 afin de supprimer la répartition de la TACVAE sur le seul fondement de la pesée économique (article 13 quater A) et rendre possible une péréquation nationale dans le cadre d'un seuil minimal d'activités ;
- Confirmation de la possibilité jusqu'au 31 décembre 2022 de transformer des associations contrôlées par les CCI exerçant des activités concurrentielles en sociétés par actions (article 13 bis E) ;
- Autorisation pour une CCI de se retirer d'un syndicat mixte si le maintien de sa participation dans ce syndicat compromet sa situation financière (article 13 quater) ;
- Adoption des dispositions transitoires en matière sociale, avant l'application de la future convention collective, et traitement spécifique de la question des vacataires (article 13) ;
- Suppression de l'article de l'Assemblée nationale limitant le cumul dans le temps des mandats de présidents qu'elle que soit leur durée (article 13 bis D).

Le Sénat a souhaité par ailleurs supprimer les articles encourageant les mutualisations entre les CCI et les CMA (suppression des articles 13 bis B et 13 bis C).

Extraits des interventions de Bruno LEMAIRE relatives aux réseaux consulaires

M. Bruno Le Maire, ministre. « Je voudrais remercier le Sénat pour la qualité des échanges que nous avons eus sur les CCI. Sur d'autres questions, nous avons été en désaccord, mais sur ce sujet, un travail extrêmement constructif a été mené, aboutissant à un texte de compromis qui me paraît bien meilleur, sur des points stratégiques pour les salariés des CCI, que le texte issu de l'Assemblée nationale. Un mot sur la philosophie de cette réforme : celle-ci ne vise pas du tout à faire disparaître les CCI, lesquelles savaient parfaitement qu'elles étaient en train de mourir à petit feu. » (Protestations sur les travées du groupe Les Républicains.)

« Je ne fais que reprendre les mots des présidents des CCI ! (Nouvelles protestations sur les travées du groupe Les Républicains.) Monsieur Gremillet, vous êtes un élu du territoire et m'avez reproché, au début de votre intervention, de ne pas connaître le terrain, mais je suis un élu de terrain autant que vous, pardon de le dire ! Il n'y a pas de contestation de la légitimité des élus au regard du terrain.

Nous connaissons les CCI et il se trouve que les présidents de CCI n'ont cessé de me dire que, depuis des années, on était en train de les tuer à petit feu – je le répète, parce que ce sont leurs mots –, qu'ils savaient parfaitement que, année après année, on coupait dans la taxe affectée, ce qui était une façon d'organiser, lentement mais sûrement et sans courage, la disparition des CCI.

Je maintiens chacun des mots que j'ai prononcés, qu'ils plaisent ou non : j'ai voulu mettre un terme à cette manière de traiter les chambres consulaires qui appartiennent depuis plusieurs siècles à notre histoire économique et auxquelles je suis attaché.

Nous avons cherché à refonder leur système de financement. La taxe affectée a été réduite depuis dix ans de manière continue, par tous les gouvernements successifs, nous avons préféré construire d'autres modalités de financement, notamment par des prestations financées.

Je rends un hommage appuyé à tous les présidents de CCI que j'ai reçus à plusieurs reprises, soit en assemblée générale, soit séparément sur les territoires. Jacques Mézard n'est pas là ce soir, mais il avait lui-même tenu à organiser des réunions avec les présidents des CCI les plus reculées, celles que l'on ne peut atteindre qu'après plusieurs heures de transport parce qu'il n'y a pas de liaison directe, afin de leur apporter des réponses.

Tous, je dis bien tous, ont joué le jeu de cette transformation en disant : « À terme, nous en sortirons plus forts. »

Ils avaient toutefois émis deux demandes auxquelles vous avez répondu, c'est pourquoi je vous remercie du travail réalisé. Inutile donc de vous manifester ainsi alors que je vous remercie !

La première de ces demandes était le rétablissement du seuil minimal d'activités consulaires.

Vous l'avez fait, je vous rends hommage et je vous en remercie. Je voudrais également remercier Jacques Mézard, parce que, lorsqu'il était chargé des territoires au Gouvernement, c'est lui qui m'avait alerté sur la situation des CCI dans les zones rurales les plus reculées et sur la nécessité absolue de rétablir un seuil minimal d'activités consulaires pour les chambres appartenant des territoires à 70 % en zone de revitalisation rurale. Cela me semble constituer une amélioration significative du texte issu de l'Assemblée nationale.

La deuxième demande des CCI est stratégique et nous a demandé des semaines et des semaines de négociations. Les CCI nous ont dit qu'elles acceptaient de bénéficier d'un système de financement différent, qu'elles considéraient même que c'était mieux pour elles, car cela allait leur permettre de se développer. Elles avaient toutefois une exigence : faire passer les personnels d'un statut public à un statut privé.

Le problème résidait dans l'absence d'assurance chômage. Passer d'un statut public à un statut privé sans bénéficier de l'assurance chômage pose évidemment un problème majeur de protection. Vous avez introduit dans le texte la possibilité d'affiliation de tous les salariés des CCI au régime général d'assurance chômage. Selon moi, c'est la clé du succès de cette transformation.

Je suis convaincu que cette évolution va permettre à la réforme de réussir, parce qu'elle donne des garanties aux agents des CCI, tout en permettant à leurs présidents de gérer de manière plus souple leur personnel.

Enfin, j'en viens à la question de la régionalisation, sur laquelle je souhaite qu'il n'y ait aucune ambiguïté. Monsieur Tourenne, nous ne régionalisons pas. Après des mois de discussion avec les CCI, nous nous sommes rangés à leurs demandes, nous n'imposons pas les choses brutalement. Les CCI ne voulaient pas de régionalisation, à deux exceptions près : les Hauts-de-France et l'Île-de-France. Nous avons accepté et fait du sur-mesure.

Si les autres CCI décident de conserver une organisation avec une CCI régionale et des CCI territoriales, elles la conservent, cela ne me pose absolument aucune difficulté.

Je le répète donc, grâce au travail des sénateurs et de la commission spéciale, et je rends hommage à Mme la rapporteur, ce texte va nous permettre de donner de la visibilité aux CCI, de soutenir les plus rurales d'entre elles, de permettre aux agents d'être sécurisés quant à leur avenir professionnel et de laisser aux CCI la liberté de s'organiser comme elles le souhaitent. »

Plus d'infos

[La présentation](#) déroulée lors du comité directeur de CCI France le 19 février

La Commission Mixte Paritaire entre l'Assemblée nationale et le Sénat réunie le 20 février n'est pas parvenue à un accord :

Le projet de loi sera examiné en nouvelle lecture en séance publique
à l'Assemblée nationale du 13 au 15 mars,
au Sénat les 9 et 10 avril



Questions écrites posées au gouvernement

- [QE N° 16984](#) du 19/02/19 du député Pierre Morel-à-L'Huissier (UDI, Agir et Indépendants - Lozère) relative à l'activité des CCI en matière d'hébergement d'entreprises
- [QE N° 16985](#) du 19/02/19 de la députée Marietta Karamanli (Socialistes et apparentés - Sarthe) relative à la situation financière des CCI
- [QE n° 08799](#) du 07/02/2019 du sénateur Michel Dagbert (Pas-de-Calais – SOCR) sur le devenir du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).



PPL Agence de cohésion des territoires : les chambres consulaires citées dans le rapport pour avis de la Commission des Affaires économiques

Sur demande de la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, CCI France a été auditionnée le 22 janvier dernier au sujet de la création de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT). Dans ce cadre, CCI France a alerté les députés sur l'absence de prise en compte des acteurs économiques dans les projets de territoire qui ont vocation à être accompagnés par cette agence. Elle a été entendue sur ce point : la Commission a adopté un amendement visant à assouplir la composition des comités de cohésion territoriale dans les départements. Cet amendement permettra de définir la composition de ce comité par arrêté, et non plus uniquement par décret, et facilitera ainsi l'association des CCI, territoire par territoire. Le rapport pour avis précise que la mobilisation de l'ingénierie des chambres consulaires est souhaitable : « La mobilisation des ressources en ingénierie ne doit cependant pas s'arrêter là mais inclure également les structures extérieures à l'État, publiques comme privées, comme les agences d'urbanisme, les CAUE, les chambres consulaires ou les agences techniques départementales, si elles le souhaitent. Dans cette optique, et en fonction des outils déjà existants dans les différents territoires, l'ANCT s'adaptera à l'offre d'ingénierie disponible localement et animera des communautés de travail tant au niveau local qu'au niveau national. » La rapporteure pour avis a également porté ce message auprès de la Ministre Jacqueline Gourault lors son audition devant la Commission du développement durable.

La proposition de loi sera examinée en séance publique les 11 et 12 mars.

[Le rapport pour avis](#)

[La proposition de loi](#)



COLLECTIVITES TERRITORIALES



Impacts des Gilets jaunes : réunion d'urgence à Bercy avec les maires des grandes villes

Suite à une demande de France urbaine, une délégation d'élus des métropoles et agglomérations, conduite par Jean-Luc Moudenc, a été reçue le 13 février dernier à Bercy par le ministre de l'Economie et des finances Bruno Le Maire, accompagné de sa secrétaire d'Etat Agnès Pannier-Runacher et du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur Laurent Nuñez. L'objectif : définir les modalités d'accompagnement et d'indemnisation des préjudices subis par les habitants et les commerçants des grandes villes et agglomérations, en marge des manifestations des Gilets jaunes. Le Premier Ministre avait évoqué la semaine précédente une enveloppe d'environ trois millions d'euros versée à une dizaine de villes touchées, dont Bordeaux et Rennes.

France urbaine a confirmé trois demandes claires au Gouvernement :

- une exonération et non pas seulement un étalement des charges sociales et des impôts qui incombent aux commerçants affectés ;
- le renforcement du maintien de l'ordre ;
- la prise en charge totale ou partielle des coûts supplémentaires - supportés par les collectivités - liés aux dégradations et retirer du périmètre de la contractualisation les dépenses de fonctionnement engagées.

Le même jour, les réseaux consulaires et les fédérations de commerçants ont également porté les préoccupations des commerçants face à cette situation difficile qui dure depuis plus de trois mois. CCI France a rappelé que les CCI ont été les premières à tirer la sonnette d'alarme en demandant la création d'un fonds d'indemnisation pour les commerçants touchés partout en France et a appelé à une exonération « ciblée » de charges sociales pour les entreprises impactées.

[Le communiqué de France urbaine du 13 février](#)

[Le communiqué de France urbaine du 10 février](#)

[Le communiqué de CCI France](#)

Labellisation de 56 pôles de compétitivité pour 2019-2022 en lien avec les Régions.

Le Premier ministre a dévoilé le 5 février dernier la liste des 56 pôles de compétitivité labellisés pour la quatrième phase qui va s'étendre de 2019 à 2022. Elle est issue d'un appel à candidatures lancé avec les conseils régionaux en juillet 2018. 48 des pôles retenus sont labellisés pour une durée de quatre ans, et les huit autres pour une durée d'un an, prolongeable à quatre ans sous conditions. Côté financement, cette quatrième phase acte le désengagement progressif de l'État et un financement en fonction des performances des pôles : la dotation de l'État consacrée au fonctionnement des pôles va ainsi passer de 18 à 9 millions d'euros d'ici à 2022. La question du transfert de l'animation des pôles aux régions est à nouveau sur la table. Lors d'une discussion avec les présidents de région en janvier 2019, Bruno Le Maire a indiqué que le transfert de la gouvernance des pôles n'était pas un sujet tabou.

[Le communiqué du Premier Ministre](#)

[La liste des 56 pôles labellisés](#)



ACTUALITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

A Bruxelles, Pierre Goguet rencontre le Commissaire européen en charge du Budget



Mercredi 30 janvier dernier, en marge d'une assemblée plénière d'Eurochambres à Bruxelles, Pierre Goguet s'est entretenu avec [Gunter Oettinger](#), Commissaire européen en charge du Budget. Alors que se tiennent actuellement les négociations du prochain cadre financier pluriannuel, cette rencontre a été l'occasion d'aborder la place des PME dans la conception des futurs programmes européens. A moins de 2 mois de la sortie prévue du Royaume-Uni de l'Union européenne, il a également été question des conséquences du Brexit sur le budget 2021-2027.

Les CCI de l'UE s'engagent pour la campagne des européennes

Dans la perspective des élections du mois de mai qui conduiront au renouvellement du Parlement européen, Eurochambres (association des CCI européennes) vient de signer un accord de partenariat avec le Parlement européen. Ceci-ci vise à mobiliser les réseaux nationaux pour les élections et à promouvoir leurs propositions concrètes auprès des candidats. Il s'inscrit plus largement dans le cadre de la campagne officielle « [Cette fois je vote](#) ».

Le 6 mars, un manifeste reprenant les attentes des CCI et des entreprises qu'elles représentent, sera dévoilé en même temps que le site web « Chambers4UE ». Celui-ci réunira l'ensemble des propositions et événements organisés par les chambres. Toutes les CCI pourront s'associer à cette initiative et bénéficier d'un kit méthodologique facilitant la préparation et l'animation de leurs rencontres ou événements. CCI France prépare également une campagne de communication que vous découvrirez prochainement sur les réseaux sociaux.

[Parlement européen - Communiqué - 2019-01-31](#)

A Paris, la transformation digitale au cœur des échanges avec les CCI turques



Le programme européen *Turkey – EU Business Dialogue (TEBD)* financé par la Commission et la Turquie et coordonné notamment par Eurochambres, vise à renforcer les liens économiques entre la Turquie et l'UE. Les 28 et 29 janvier, c'est dans ce cadre que CCI France et la CCI Paris Ile-de-France ont collaboré pour l'accueil de représentants de CCI turques pour échanger sur la transformation digitale des CCI en France et l'évolution de leur offre de services. De nouveaux appels à participation seront prochainement adressés. *Stay tuned!*



« Chamber+ », la plateforme pour faciliter la participation des CCI aux projets européens



Comme annoncé lors du Comité Directeur du 19 février, Eurochambres s’apprête à lancer une plateforme visant à faciliter la participation de toutes les CCI aux projets européens.

Dans un contexte de diversification des ressources pour les CCI, les fonds européens deviennent incontournables. Afin de faciliter l’identification des opportunités, cette plateforme sera organisée en « communautés d’intérêt » et mettra en relation directe les différents acteurs intéressés. Après une période d’essai prévue d’avril à juin, l’accès à cette plateforme se fera sur adhésion avec 3 niveaux de services allant de 1 000 à 10 000 euros. La langue de travail de la plateforme sera l’anglais. Le Bureau de Bruxelles de CCI France est à votre disposition à ce sujet.

Plus d’infos!

[La présentation](#) déroulée lors du Comité directeur

Mesures de préparation au retrait du Royaume-Uni de l’Union européenne (Ordonnances)

Trois ordonnances prises en application de la [loi n° 2019-30 du 19 janvier 2019](#) habilitant le Gouvernement à prendre par ordonnances les mesures de préparation au retrait du Royaume Uni de l’Union européenne ont été publiées au Journal officiel. Elles définissent les mesures relatives :

- à l’entrée, au séjour, aux droits sociaux et à l’activité professionnelle, applicables en cas d’absence d’accord sur le retrait du Royaume-Uni de l’Union européenne ([Ordonnance n° 2019-76 du 6 février 2019](#))
- à la préparation au retrait du Royaume-Uni de l’Union européenne en matière de services financiers ; ([Ordonnance n° 2019-75 du 6 février 2019](#))
- à la préparation au retrait du Royaume-Uni de l’Union européenne en matière de transport routier de personnes et de marchandises et de sûreté dans le tunnel sous la Manche. ([Ordonnance n° 2019-78 du 6 février 2019](#))

[Extrait du compte rendu du Conseil des ministres du 6 février 2019](#)

L’Agence française anticorruption, un appui pour les acteurs économiques



Le Président Pierre GOGUET a rencontré le Directeur de l’Agence Française anticorruption afin que le réseau des CCI puisse constituer un relais d’information des entreprises sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption. L’AFA, dont la création remonte à 2016, a publié, le 2 octobre 2018, [une charte](#) de l’appui aux acteurs économiques baptisée « [Guide pratique](#) – La fonction conformité anticorruption dans l’entreprise », détaillant les modalités de son action au profit des entreprises. Ces mesures, non contraignantes, sont essentielles pour les acteurs privés, notamment quand ils réalisent une partie de leur chiffre d’affaire à l’étranger. En effet, la mise en place de procédures anticorruption est de nature à renforcer la crédibilité de l’entreprise et constitue ainsi un avantage comparatif.

Outre les grandes entreprises et les administrations, les actions de l’AFA peuvent porter sur les établissements publics, les associations reconnues d’utilité publique et les juridictions. Elles peuvent prendre la forme de contrôles destinés à vérifier l’existence, la qualité et l’efficacité des procédures anticorruptions des sociétés dont le CA est de plus de 100 M€ et 500 personnes ou de missions d’appui, de formation et d’assistance destinées à accompagner la mise en œuvre des programmes de de conformité anticorruption.

Les entreprises qui souhaitent solliciter l’expertise de l’AFA ou demander un rendez-vous peuvent lui adresser un courriel à l’adresse afa@afa.gouv.fr

Contacts

Direction des Affaires publiques

Sylvie ALEGRE – s.alegre@ccifrance.fr – ☎ 01.44.45.39.73 – Port. 06.86.16.34.37
 Laure PREVOT – l.prevot@ccifrance.fr – ☎ 01.44.45.37.79 – Port. 06.70.18.19.40
 Anna CORLAY – a.corlay@ccifrance.fr – ☎ +32 221 891 35 – Port. +32 488 013 446